

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches - Archettes - Bellefontaine - Dinozé - Hadol - Jarménil - La Baffe - Pouxoux - Raon-aux-Bois - Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 Septembre 2014

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 32

Date de la convocation : 16/09/2014

Présents : M. ALEXANDRE René, M. ANDRE Dominique, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, Mme BONNAVENTURE Corine, M. BONNE Gilles, Mme CERVONI Anélène, M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GEORGES Patrick à M. MAROT Joël.

Autre(s) personne(s) présente(s) : M. PAGELOT Dominique

Le mercredi 24 Septembre 2014 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Jeanne d'Arc à Pouxoux sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

Mme BARTH Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de Jarménil pour son accueil.

Objet des délibérations

1. PROGRAMMATION 2015 : Financement Conseil Général / Conseil Régional
2. PAYS d'Epinal Cœur des Vosges : Modifications statutaires – PETR
3. SMIC - Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : Désignation d'un suppléant
4. ALEC - Agence Locale de l'Energie : Adhésion
5. RH : Création d'un poste - Instruction des autorisations d'urbanisme et animation du Système d'Information Géographique (SIG)
6. STEP Pôle Moselle : acquisition d'un terrain à Pouxoux
7. ATELIER BOIS : Création d'un budget annexe
8. ATELIER BOIS : Acquisition du site – Convention EPFL
9. ASSURANCE : CIADE - Dédommagement sinistre crèche « Les Loupiots »
10. FINANCES : Extinctions de créances - Budget Assainissement
11. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
12. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
13. Informations diverses
14. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- « Les Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux »
- Fiche outil ALEC : Agence Locale de l'énergie et du climat
- Programmation 2015

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Intercommunalité : Motion concernant le périmètre de la C2VRM**

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. PROGRAMMATION 2015 : Financement Conseil Général / Conseil Régional

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la programmation 2015 à transmettre au Conseil général des Vosges et au Conseil Régional de Lorraine et autorise le Président à signer les documents correspondant à cette programmation 2015.

2. PAYS D'EPINAL COEUR DES VOSGES : Modifications statutaires - PETR

Par notification du 4 juillet dernier, Monsieur le Préfet nous informe de la transformation du syndicat mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

La transformation en PETR offre 3 avancées majeures :

- Une assistance juridique renforcée, qui permet de réaliser des opérations en maîtrise d'ouvrage propre,
- Une meilleure communication par la création d'une conférence des maires, organe consultatif,
- Une mutualisation des services avec les EPCI membres.

Il est proposé de ne pas s'opposer à cette transformation.

L'assemblée n'a pas de remarque particulière à apporter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la transformation du Pays d'Epinal Cœur des Vosges en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) au 1er janvier 2015.

3. SMIC : Désignation d'un suppléant

Monsieur Le Président informe l'assemblée que Monsieur Gilles BONNE est à la fois délégué au SMIC au titre du canton de Remiremont en qualité de titulaire et de la C2VRM en qualité de suppléant. Il convient donc de nommer un nouveau délégué suppléant pour représenter la C2VRM.

Après appel à candidature, Madame Andrée VAUTRIN-ROLLOT se propose.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne Madame Andrée VAUTRIN-ROLLOT en tant que suppléante de la C2VRM au SMIC des Vosges.

4. AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT : Adhésion

La Communauté d'Agglomération d'Epinal envisage la création d'une Agence Locale de l'Energie et du Climat à Epinal (ALEC). Dans le cadre de la politique de lutte contre le changement climatique menée sur le territoire, elle a pour objet d'être un outil de proximité, d'aide à la décision ; un lieu de conseils en énergie, neutres et indépendants et un lieu d'échanges entre tous les acteurs de l'énergie et du climat.

De statut associatif, elle aurait un périmètre similaire à celui du SCOT des Vosges Centrales.

Elle devra notamment reprendre une des missions assurées à ce jour par le SCOT, à savoir le Plan climat et le conseiller en énergie partagée ainsi que les missions de l'Espace Info Energie.

Il est proposé d'adhérer à cette association. Une note détaillée est distribuée.

Le débat est ouvert et des discussions s'engagent sur le sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la C2VRM à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la région d'Epinal à partir du 1er janvier 2015, en qualité de membre fondateur et dit que les crédits concernant la cotisation seront inscrits aux budgets 2015 et suivants.

Eric GARION et Philippe EYMARD représenteront la C2VRM.

5. RH : Création de poste - Instruction des autorisations d'urbanisme et animation du SIG

Le Président informe que la loi ALUR réserve la mise à disposition des services de l'Etat pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des EPCI de moins de 10 000 habitants ou aux EPCI compétents de moins de 10 000 habitants.

A compter du 1er juillet 2015, la DDT n'assurera donc plus l'instruction des documents d'urbanisme pour le compte des communes.

Suite à la commission Urbanisme, et dans le cadre de la mutualisation, il est proposé au conseil communautaire de créer un poste à temps complet pour assurer l'instruction des demandes d'urbanisme des communes de la C2VRM, dans le cadre d'un service commun, à compter du 1er janvier 2015.

Le projet de convention concernant le service commun est en cours d'élaboration.

L'assemblée n'a pas de remarque particulière à apporter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire est favorable à la mise en place d'un service commun, donne pouvoir au Président pour engager les démarches correspondantes et décide la création d'un poste de TECHNICIEN Instructeur du droit des sols et Gestion du système d'information géographique, à temps complet 35/35^{ème}.

6. STEP PM : Acquisition d'un terrain à Pouxoux

Monsieur le Président rappelle que la C2VRM va construire une station d'épuration des eaux usées sur la commune de Pouxoux. Afin de pouvoir réaliser cet ouvrage dans de bonnes conditions, notamment par rapport aux riverains, il est proposé d'acquérir un terrain supplémentaire. L'ensemble compterait 14 parcelles d'un total de 17 297 m² et pour un montant de 20 465€ tout compris.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain supplémentaire située au lieu-dit de La Baudouotte (parcelles AI 77 et AI97) à Pouxoux et charge le Président de faire dresser les actes relatifs à cette opération.

7. ATELIER BOIS : TVA

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de construire un bâtiment à vocation industrielle aménagé en partie avec des machines. Il sera ensuite loué à un opérateur économique.

Compte tenu du caractère économique de l'opération, celle-ci n'est pas éligible au régime du FCTVA mais relève du régime de la TVA. Cela permet par ailleurs à la collectivité de récupérer la TVA grevant la construction. Suite à un échange avec Mme La Trésorière, il est proposé d'utiliser la possibilité de créer un service spécifique à cette opération au sein même du budget général sans avoir recours à la création d'un budget annexe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'exposé ci-dessus, décide que le régime de la TVA est applicable à toutes les opérations relevant de l'atelier bois et dit que les loyers facturés seront assujettis à la TVA.

8. ATELIER BOIS : Acquisition du site – Convention EPFL

Le Président rappelle que l'acquisition des anciennes tréfileries à Hadol et Xertigny a été confiée à l'EPFL par une délibération de février 2014. Aujourd'hui, pour pouvoir démarrer les travaux, il est nécessaire que l'EPFL nous mette à disposition les terrains.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition anticipée à titre gratuit autorise le Président à signer cette convention.

9. ASSURANCE : CIADE - Dédommagement sinistre crèche "Les Loupiots" à Dinozé

La crèche située à Dinozé a fait l'objet d'un cambriolage en août dernier. Il a fallu procéder à la réparation de 2 portes et le changement de toutes les serrures. La C2VRM peut prétendre à une indemnisation de dédommagement par notre assureur, la CIADE. Les réparations ont été effectuées et l'état de frais s'élève à 667.43€. L'indemnisation proposée par l'assureur est de 667.43€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte le remboursement de l'assurance CIADE pour un montant de 667.43€ concernant le sinistre « vol avec effraction – crèche Les Loupiots – Août 2014 » et autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

10. FINANCES : Extinctions de créances - Budget Assainissement

Monsieur le Président fait part aux délégués de l'effacement de dettes suite à surendettement (par jugement). La collectivité est donc tenue de constater l'extinction des créances correspondantes :

Après en avoir délibéré, et à la majorité avec **1 CONTRE** (M. LAGARDE), le Conseil communautaire constate l'extinction de créances pour un montant total de **1 895,39 €**.

11. INTERCOMMUNALITE : Motion concernant le périmètre de la C2VRM

Le Président expose à l'assemblée son entrevue avec le représentant de l'Etat et fait part de la nécessité pour le territoire d'entrevoir son évolution.

Dans un objectif de rester acteur de cette importante décision, il propose de mener une réflexion et une étude, notamment concernant l'impact en terme fiscal et de compétences.

Le débat est ouvert et des discussions s'engagent sur le sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à mener les contacts et études nécessaires pour permettre au conseil de se positionner sur cette question.

12. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT

Aucun document n'a été signé par le Président dans le cadre de ses délégations.

13. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

- Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM :
- SCoT : Dans le cadre de la révision schéma actuel, plusieurs instances sont mises en place. Les membres représentants la C2VRM dans chacune d'entre elle sont les suivants :
 - Instance de décision : Eric Garion et Daniel Lagarde (membres du bureau)
 - Instance de pilotage politique : Eric Garion, Véronique Marcot et Philippe Eymard
 - Instances d'études et de concertation : Véronique Marcot et Daniel Lagarde pour le groupe « *Stratégie économique* » ; Véronique Marcot, Nadine Gérome et Corinne Bonnaventure pour le groupe « *Pôles urbains et ruraux* » ; Joël Marot et Frédéric Botzung pour le groupe « *Potentiels en énergies renouvelables et planification énergétique* » ; Roger Colin, Daniel Lagarde, Jean Michel Georges et Philippe Claudon pour le groupe « *Projet agricole, forestier et environnemental* ».

14. Informations diverses

- Crèche « Les P'tits Crocos » : EJE en place depuis le 1^{er} septembre 2014
- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir

15. Date et lieu du prochain conseil

- Archettes le 22 octobre 2014

La séance est levée à 22h40

La Secrétaire
Mme BARTH Joëlle

Le Président
Philippe EYMARD